

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Dénomination du FIA : BELLINI PATRIMOINE

Codes ISIN : part A : FR0010335026

Société de gestion : A PLUS FINANCE

FIA soumis au droit français

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Bellini Patrimoine est un fonds d'investissement à vocation générale investissant de 40% à 100% en OPCVM ou FIA « monétaires » ou « obligations » et de 0% à 60% dans des OPCVM ou FIA « actions ».

Objectif de gestion :

L'objectif du fonds est de participer à la progression des marchés par le biais d'une gestion discrétionnaire et équilibrée en termes de répartition entre produits de taux et actions.

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant :

- Pour 50% l'indice mondial Emix World Index (EMWDWDNU) indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière à flotteur libre, conçu pour donner accès aux rendements et aux constituants des actions les plus importantes et les plus négociées sur les marchés développés du monde entier. L'indice est rééquilibré afin d'atteindre 85% de la couverture du flottant global et 85% de la couverture du flottant local.
- Pour 50% l'indice mondial obligataire JPMorgan GBI Global Unhedged in EUR Index (JNUCGBIG) : il fournit aux investisseurs une référence qui suit les obligations en monnaie locale émises par les Gouvernements des marchés développés.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter de la performance de l'indicateur.

Politique d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP est essentiellement exposé sur les marchés internationaux et sur toutes les classes d'actifs : instruments monétaires, marchés obligataires et marchés actions via des OPCVM ou FIA.

L'actif du fonds est composé de 40% à 100% d'OPCVM ou FIA « obligations » et « monétaires ». La gestion obligataire est discrétionnaire en terme de répartition dette privée/dette publique, de maturité et de notation (détention de titres spéculatifs dits « high yield » jusqu'à 20%).

La poche d'OPCVM et FIA « actions internationales » constitue de 0% à 60% de l'actif du fonds, y compris des pays émergents, sans aucune contrainte sectorielle ou géographique et sans benchmark et peut être fortement réduite en cas d'anticipation de baisse prolongée des marchés actions. Le Fonds s'interdit d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action financière (GAFI). Le fonds pourra investir en actions à titre accessoire.

Les OPCVM ou FIA qui constituent le portefeuille sont sélectionnés par la société de gestion dans le cadre de sa stratégie de diversification des risques, et d'après des études financières émanant des gérants.

Le gérant n'intervient pas sur les marchés dérivés ; le risque de change n'est pas couvert, le cas échéant.

Les revenus nets de ce FIA sont intégralement capitalisés.

Fréquence des rachats :

Les demandes de rachat sont reçues à tout moment chez le dépositaire ; elles sont centralisées par le dépositaire chaque jour de bourse ouvré (j) avant 11h15, exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (j) et réglées à j+3. Il n'y a pas de commission de rachat.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans qui suivent leur souscription. »

II. PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

←-----				-----→		
1	2	3	4	5	6	7

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA présente un risque lié à la volatilité des marchés actions et à son exposition aux risques de taux et de change ce qui explique son classement dans la classe 4 apparaissant ainsi comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de risque dans l'échelle de risque de l'indicateur synthétique. La classe 4 de risque ne permet pas de garantir votre capital initialement investi.

Les risques non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité : en cas de baisse des volumes d'échanges sur les marchés réglementés et/ou des marchés non réglementés, toute opération d'achat ou vente peut entraîner d'importantes variations dudit marché.
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre FIA.
- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus et peuvent avoir un impact significatif, en cas de survenance, sur la valeur liquidative du FIA.

III. FRAIS

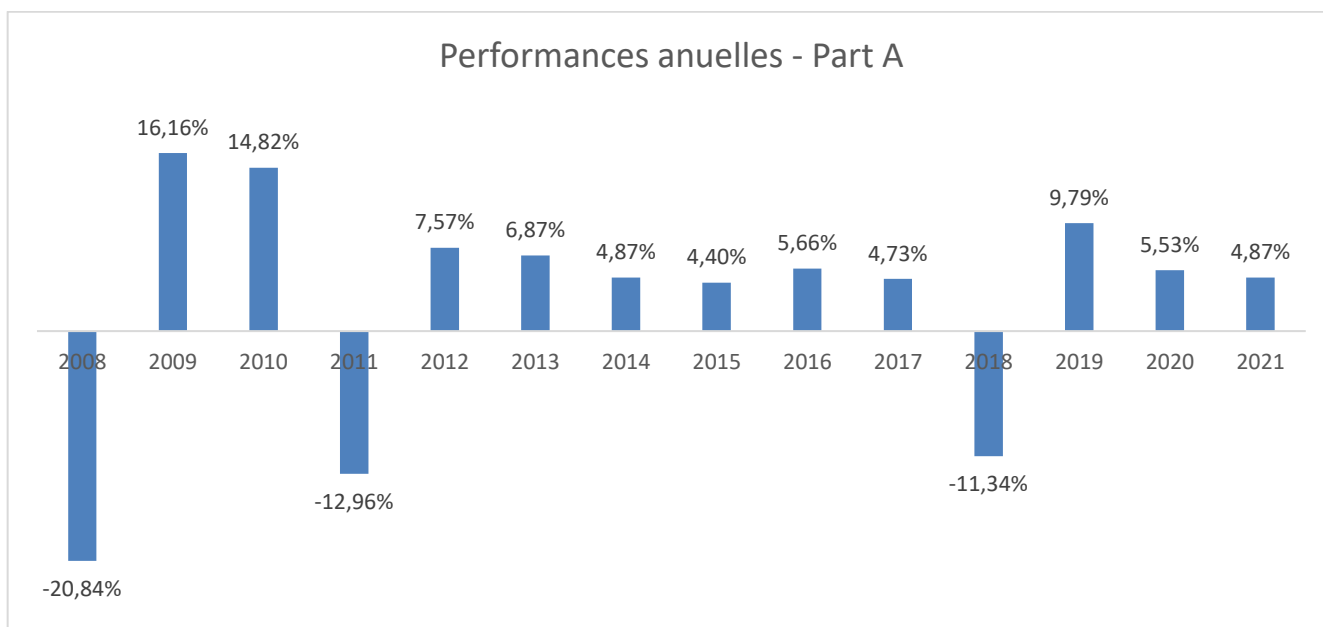
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés par le fonds avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Parts A : 3% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	Part A : 2 % TTC*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Parts A : 11,96% TTC au-delà de l'indicateur de référence soit 0,00%TTC* en 2021

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais annualisés facturés au FIA en 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 8 de la section frais du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.amf-france.org et également sur simple demande auprès de la société de gestion.

IV. PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances est présenté pour la part A.

Les performances sont calculées en Euro, charges incluses.

Le FIA a été créé le 22 juin 2006, agréé par l'AMF le 19 juillet 2006.

V. INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

A PLUS FINANCE, 8, Rue Bellini, 75116 Paris

e-mail : contact@aplusfinance.com

Le prospectus est disponible sur www.amf-france.org.

Sur option du porteur, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative des parts A est calculée chaque jour de bourse ouvré sur la base des derniers cours connus ; si le jour de valorisation est un jour férié légal en France, elle sera calculée le jour de bourse ouvré précédent. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Fiscalité : Les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation selon votre régime fiscal. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseil ou de son distributeur à ce sujet.

La responsabilité d'A PLUS FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

A Plus Finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/10/2022.